

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 31	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 2
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-1 :

Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDM pour l'année 2016.

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les statuts de l'EPCC ESAL-CEFEDM,
VU la délibération du Bureau en date du 30 novembre 2015 portant sur le versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2016 d'une avance sur la contribution financière 2016 à l'EPCC ESAL-CEFEDM,
VU le Budget Primitif 2016 de l'EPCC ESAL-CEFEDM, approuvé par le Conseil d'Administration le 21 décembre 2015,
VU le Budget Primitif 2016 de Metz Métropole, adopté par délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016,

DECIDE d'attribuer à l'EPCC ESAL-CEFEDM une contribution financière, pour l'année 2016, à hauteur de 1 862 020 €. Un premier versement de 704 000 € correspondant à 4/12^{ème} de la participation 2015 a été effectué par anticipation au vote du Budget Primitif 2016 sur présentation du budget 2016 de l'EPCC, approuvé par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2015. Les autres versements s'effectueront trimestriellement sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie, et le solde, sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie actualisé, du bilan 2015, du Compte de résultat 2015 et du Compte-rendu d'activités 2015 de l'ESAL-CEFEDM.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDEM pour l'année 2016.	1	
Point 2 – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2016.	1	
Point 3.1 – Signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra de Reims et l'Opéra de Massy. <i>Annexe : Contrat.</i>	1 1	
Point 3.2 – Signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre Opéra de Bienne Soleure. <i>Annexe : Contrat.</i>	1 1	
Point 4 – Avenant à la convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation du bar à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole. <i>Annexe : Avenant n° 3.</i>	1 1	
Point 5 – Adhésion à l'ARSEG. <i>Annexe : Statuts.</i>	1 1	
Point 6 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux actions à caractère social en faveur du personnel de MM avec l'APM pour 2016. <i>Annexe : Convention.</i> <i>Annexe : Mise à disposition de personnel.</i> <i>Annexe : Programme d'actions 2016.</i>	1 1 1 1	
Point 7 – Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement de l'école de Nioko au Burkina Faso.	1	
Point 8 – Déchèteries de MM – Participations 2016.	1	
Point 9 – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCPP. <i>Annexe : Convention</i>	1 1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 10 mai 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

